



## CURE THERMALE TRADITIONNELLE 18 JOURS

Dates de cure souhaitées : du..... au .....

Heure d'entrée en soins :  entre 7h et 8h30  entre 8h30 et 10h  entre 10h et 12h

Cure du soir :  entre 15h et 17h  à partir de 17h

sur la période du 19/05/2025 au 28/06/2025 et du 01/09/2025 au 01/11/2025

Au cas où votre date ne serait pas disponible, merci de faire un deuxième choix : .....



### ESPACE CLUB EUGÉNIE

Espace proposant des prestations de confort, des horaires de soins plus souples et personnalisés avec un supplément tarifaire (125€)



### ESPACE AURALINE

## CURE THERMALE SPÉCIFIQUE

Les prestations supplémentaires à la cure thermale traditionnelle sont tarifées librement et ne donnent pas lieu à une prise en charge

- SESSION FIBROMYALGIE
- SESSION ARTHROSE/LOMBALGIE
- SESSION PHÉNOMÈNE DE RAYNAUD

DATE DES SESSIONS :

consulter [www.thermesderoyat.fr](http://www.thermesderoyat.fr)  
ou au 04 73 29 51 51

Heure d'entrée en soins :  après 7h30  après 10h

## MÉDECIN TRAITANT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

## MÉDECIN THERMAL

Nom : .....

Prénom : .....

## VOTRE HÉBERGEMENT

Hôtel  Meublé  Camping  Domicile

Autre : .....

Dès réception des arrhes de garantie, vous recevrez une confirmation écrite des Thermes.

Les arrhes seront déduites de votre facture thermale lors de votre inscription dès votre arrivée en cure.

Les arrhes vous seront intégralement remboursées en cas de désistement, avec justificatifs pour des raisons majeures, sous réserve d'une information faite aux Thermes. Afin de faciliter vos remboursements, pensez à vous munir de votre RIB.

- En mentionnant votre adresse mail vous acceptez de recevoir des informations des Thermes de Royat.
- Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant au service réception des Thermes de Royat.
- Pour tout litige ne concernant pas un service de santé, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site [www.mediateurduthermalisme.org](http://www.mediateurduthermalisme.org) ou par voie postale à l'adresse suivante M Daniel Boulin, Médiateur du thermalisme, 113 route de Moliets 40140 Azur.

Le : ..... Signature :